

## 2019\_CT2\_119

### **OBJET : Développement économique et emploi - Agriculture - Approbation d'une convention d'objectifs avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône pour l'année 2019**

---

Le 21 mars 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 15 mars 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – HOUEIX Roger – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROLANDO Christian – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALLIOTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BACHI Abbassia donne pouvoir à MALAUZAT Irène – CESARI Martine donne pouvoir à FREGEAC Olivier – CORNO Jean-François donne pouvoir à BOUDON Jacques – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – FILIPPI Claude donne pouvoir à BARRET Guy – GOUIRAND Daniel donne pouvoir à HOUEIX Roger – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à LHEN Hélène – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à MANCEL Joël – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LEGIER Michel donne pouvoir à RAMOND Bernard – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à GACHON Loïc – MAILLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PELLENC Roger donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PIZOT Roger donne pouvoir à GERARD Jacky – SLISSA Monique donne pouvoir à BUCCI Dominique – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : ALBERT Guy – AMEN Mireille – AMIEL Michel – BENKACI Moussa – BOYER Raoul – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CIOT Jean-David – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LAFON Henri – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TERME Françoise – YDÉ Marcel

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Philippe de SAINTDO** donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20190321-2019_CT2_119- DE Date de télétransmission : 03/04/2019 Date de réception préfecture : 03/04/2019
---

## RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

### Développement économique et emploi Agriculture

#### ■ Séance du 21 mars 2019

05\_4\_03

#### ■ Approbation d'une convention d'objectifs avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône pour l'année 2019

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Composante forte de l'économie locale, vecteur d'attractivité territoriale, l'agriculture, au-delà de son caractère technique, constitue un potentiel exceptionnel d'approvisionnement alimentaire et de rayonnement du territoire. Cependant, le territoire doit faire face à une raréfaction des terres agricoles, une fragilisation de la profession.

La réponse à apporter à ces axes stratégiques nécessite une large mobilisation de l'ensemble des partenaires agricoles permettant de porter le programme d'actions concrètes, fixé par la Charte agricole du Pays d'Aix, déclinée en 7 objectifs :

##### Volet économique :

1. Faire connaître et reconnaître l'agriculture
2. Promouvoir l'agriculture
3. Améliorer la commercialisation des produits

##### Volet territorial et environnemental :

4. Favoriser l'accès au foncier pour les agriculteurs
5. Maintenir, de manière dynamique, les surfaces agricoles à leur niveau actuel
6. Développer le rôle de l'agriculture en faveur de l'environnement

##### Volet alimentation

7. Alimentation, agroalimentaire et nutrition

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône constitue l'un des partenaires de la Charte agricole et son expertise permet de répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux de l'agriculture du territoire.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20190321-2019\_CT2\_119-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019

Chaque année, elle sollicite l'aide financière de l'institution dans le cadre d'une convention d'objectifs. Le Territoire du Pays d'Aix propose cette convention d'objectifs annuelle avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône qui vise à mettre en commun les compétences de chacun au service d'actions agricoles porteuses pour le territoire.

Cette année 2019, le montant de la participation du Pays d'Aix à la convention d'objectifs s'élève à 141 000 € pour 7 actions agricoles.

La Convention d'objectifs, jointe en annexe, détaille chaque projet et budget correspondant.

### **Synthèse des actions et du soutien financier correspondant**

#### **1/ 10<sup>e</sup> édition de la Halle de producteurs « Terres de Provence » à Plan de Campagne (commune des Pennes-Mirabeau) :**

- Aide logistique et expertise agricole pour l'accompagnement de ce marché de vente de produits agricoles locaux en circuit court et en demi-gros.
- 30 à 40 producteurs locaux présents (provenance : Bouches-du-Rhône).
- Fréquentation : 100 000 visiteurs en moyenne /an.
- Dates prévisionnelles d'ouverture : 13 mai/ 25 octobre 2019 (lundi, mercredi, vendredi de 17 h à 19 h).

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône sollicite un soutien financier de **35 000 €** (budget global de l'opération : 55 380 €).

#### **2/ 21<sup>e</sup> édition du « marché des 13 desserts » - Aix-en-Provence :**

- Organisation du marché de vente de spécialités culinaires de fin d'année.
- 40 exposants, agriculteurs et artisans locaux.
- Fréquentation attendue : 25 000 visiteurs.
- Dates prévisionnelles d'ouverture : 14/ 24 décembre 2019.

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône sollicite un soutien financier de **45 000 €** (budget global de l'opération : 85 000 €).

#### **3/ Organisation d'un Drive fermier :**

- Suivi de la nouvelle plate-forme de commercialisation « Drive fermier en Provence » avec deux points de retrait actuels : la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône (depuis septembre 2017) et Lambesc (locaux des vignerons du Roy René depuis 2018).
- Appui aux exploitations membres, présence sur site, relation clientèle, suivi administratif.
- 15 producteurs locaux environ (provenance : Bouches-du-Rhône).

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône sollicite un soutien financier de **12 000 €** (budget global de l'opération : 20 280 €).

#### **4/ Restauration collective et approvisionnement local :**

-Afin de développer l'approvisionnement local sur le territoire du Pays d'Aix, de poursuivre le diagnostic sur la restauration collective (réalisé en 2017 par le Pays d'Aix et poursuivi par la Chambre d'agriculture en 2018) et de venir en appui aux communes impliquées, il est proposé :

- +Animation et coordination de 4 à 5 rencontres entre les communes et les plate-formes de producteurs impliqués
- + Animation et coordination de 4 à 5 rencontres « Action » entre les communes impliquées et les plateformes de producteurs
- + Réalisation de fiches identitaires des plateformes existantes
- + Réalisation de fiches identitaires des cuisines mobilisées

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20190321-2019_CT2_119- DE Date de télétransmission : 03/04/2019 Date de réception préfecture : 03/04/2019
---

- + Programmation de rencontres BE to BE
- + Identification des problématiques rencontrées
- + Mise en place d'un plan d'action pour résoudre les difficultés rencontrées
- + Réalisation d'une note d'information dans la suite de chacune des rencontres.

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône sollicite un soutien financier de **15 000 €** (budget global de l'opération : 19 500 €).

#### **5/ Phase technique pour la réalisation d'un espace test agricole et d'un Drive fermier à Luynes**

-Initialement programmé sur le site de Bigaron appartenant à l'État, le projet d'espace test de Luynes s'inscrit depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018 sur la parcelle n°HL 0060 Lieu dit « l'Enfant est » appartenant au Pays d'Aix, située non loin du site initial et d'une superficie de 9 ha 09 a 08 ca.

-Objectif de l'espace test : donner un outil de travail aux agriculteurs leur permettant au bout de 3 ans d'être autonomes.

-Les partenaires de ce projet géré par la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône (Métropole Aix-Marseille Provence, Département des Bouches-du-Rhône) ont pour objectif de mettre en œuvre les mécanismes opérationnels pour une ouverture en 2020.

>Missions proposées par la Chambre d'agriculture :

-étude des modalités de recrutement

-recensement des porteurs de projet (environ 3 ou 4 sur les 9 ha 09 a 08 ca)

-identification des différentes possibilités en termes de couveuses existantes

-définition du projet de construction recensant les besoins suivants : locaux, serres froides et bâtiment en commun, etc.

-expertise sur la programmation proposée par la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône.

-recherche de foncier (sur le Pays d'Aix) pour la famille BERTON qui occupait la parcelle HL 0060 concernée par le projet.

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône sollicite un soutien financier de **16 000 €** (budget global de l'opération : 20 280 €).

#### **6/ Accompagnement de l'association ARGENA (Association régionale de gestion et d'étude des sols naturels et agricoles) dans son développement**

-L'association regroupe une vingtaine d'agriculteurs regroupés en un GIEE (Groupement d'intérêt économique) dont l'objectif est la valorisation et l'utilisation des composts de déchets verts et toutes sources organiques utiles à la vie du sol.

-Elle souhaite l'appui de la Chambre d'agriculture pour un accompagnement et un suivi en adéquation avec les critères de l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône sollicite un soutien financier de **6 000 €** (budget global de l'opération : 7 800 €).

#### **7/ Service Agro Eco<sup>2</sup> : services agronomiques, écologiques et économiques aux agriculteurs**

-La chambre d'agriculture anime un observatoire agricole de la biodiversité (OAB) depuis 2013 sur le Département. Dorénavant, elle souhaite porter le projet « Service Agro Eco<sup>2</sup> » en accompagnant plusieurs exploitations qui souhaitent favoriser et développer la biodiversité fonctionnelle sur leur parcellaire (diagnostic, suivi, réunions techniques).

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône sollicite un soutien financier de **12 000 €** (budget global de l'opération : 15 600 €).

Sur les bases des actions définies à l'article 3, la participation du Pays d'Aix est évaluée à 141 000 € (cent quarante et un mille euros) répartis sur les 7 opérations.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20190321-2019_CT2_119- DE Date de télétransmission : 03/04/2019 Date de réception préfecture : 03/04/2019
---

ACTIONS	Montant
<b>Améliorer la commercialisation des produits : développement du marché local</b>	
Développer la vente directe sur le Pays d'Aix : Halle de producteurs « Terres de Provence »	35 000 €
<b>Promouvoir l'agriculture du Pays d'Aix</b>	
Organisation et mise en synergie des événements sur le Pays d'Aix : Organisation et mise en cohérence des événements agricoles existants ou nouveaux : « marché des 13 desserts »	45 000 €
Organisation d'un site e-commerce/drive fermier en Pays d'Aix	12 000 €
Restauration collective : vers un approvisionnement local/Pays d'Aix	15 000 €
<b>Maintenir de manière dynamique les surfaces agricoles à leur niveau actuel</b>	
Contribution à la phase technique pour la réalisation d'un Espace test agricole et d'un drive fermier Aix en Provence / site de Luynes	16 000 €
<b>Développer le rôle de l'agriculture en faveur de l'environnement</b>	
Accompagnement de l'association ARGENA dans son développement	6 000 €
Services Agro Eco <sup>2</sup> : Des services agronomiques, écologiques et économiques apportés aux agriculteurs	12 000 €
<b>TOTAL prévisionnel</b>	<b>141 000 €</b>

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 021-049/16/ CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier,
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, Emploi et Agriculture du 6 mars 2019.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- La nécessité de poursuivre les actions engagées avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône dans le cadre d'une convention d'objectifs pour l'année 2019.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20190321-2019\_CT2\_119-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de 141 000 € à la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est attribuée pour l'année 2019 afin de contribuer au financement des actions décrites préalablement.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention d'objectifs à conclure entre le Territoire du Pays d'Aix et la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône.

**Article 3 :**

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix en section de fonctionnement sur la ligne 6312/ 657382.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20190321-2019\_CT2\_119-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019



## CONVENTION D'OBJECTIFS 2019

### >Entre :

**Le Territoire du Pays d'Aix** domicilié 8, place Jeanne d'Arc /CS 40 868 Aix-en-Provence cedex 1, représentée par son Président ou son représentant dûment habilité à signer la présente convention par délibération n°2019\_CT2 du Conseil de Territoire du 21 mars 2019,

Ci-après désigné : « le Pays d'Aix »

### >Et

**La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône** (dénommée CA 13 ci-après), domiciliée 22, avenue Henri Pontier 13 626 Aix-en-Provence cedex 01, représentée par son Président, Monsieur Patrick LEVEQUE, d'autre part,

**Vu** la délibération n°2004\_A326 du Conseil communautaire de la CPA, du 17 décembre 2004, portant approbation de la Charte agricole du Pays d'Aix ;

## Préambule

Activité économique à part entière, garante de l'équilibre paysager du territoire et de son attractivité, l'agriculture constitue l'un des enjeux incontournables du territoire.

Le Pays d'Aix et la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône se sont engagés depuis plusieurs années, dans le cadre de conventions d'objectifs, à répondre aux enjeux de fragilisation du territoire agricole et à préserver le dynamisme de l'agriculture locale.

La démarche de concertation entreprise dans le cadre de l'élaboration de la Charte agricole du Pays d'Aix (à partir de 2005) a permis d'élaborer un programme d'actions concrètes et durables décliné en **7 objectifs** principaux, avec l'expertise de plusieurs partenaires, dont la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône.

### **I. Volet économique :**

1. Faire connaître et reconnaître l'agriculture
2. Promouvoir l'agriculture
3. Améliorer la commercialisation des produits

### **II. Volet territorial et environnemental :**

4. Favoriser l'accès au foncier pour les agriculteurs
5. Maintenir, de manière dynamique, les surfaces agricoles à leur niveau actuel
6. Développer le rôle de l'agriculture en faveur de l'environnement

### **III. Volet territorial et environnemental :**

7. Alimentation, agroalimentaire et nutrition

## **ARTICLE 1<sup>er</sup> : objet de la convention**

La présente convention établit un partenariat entre le Territoire du Pays d'Aix et la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône. Elle vise à mettre en commun leurs compétences et expertises pour la réalisation optimale des actions agricoles du territoire métropolitain.

Elle présente les différents projets à réaliser ainsi que leurs modalités de mise en œuvre.

## **ARTICLE 2 : durée**

La présente convention est établie pour l'année 2019.

## **ARTICLE 3 : contenu des objectifs et des actions pour l'année 2019**

Les actions présentées ci-après découlent du plan d'actions défini dans la Charte agricole du Pays d'Aix.

Accusé de réception en préfecture <b>2/12</b> 013-200054807-20190321-2019_CT2_119- DE Date de télétransmission : 03/04/2019 Date de réception préfecture : 03/04/2019
---

# I. Améliorer la commercialisation des produits : développement du marché local

## **Développer la vente directe sur le Pays d'Aix : Halle de producteurs Terres de Provence - 10e édition Plan de Campagne / Mai-octobre 2019**

Le Pays d'Aix organise, depuis 2010, la Halle de producteurs « Terres de Provence ». La Chambre d'agriculture, partenaire du projet depuis l'origine, apporte son expertise et sa présence sur le terrain, indispensable au bon déroulement de l'opération.

Ce marché de demi-gros valorise et dynamise depuis 9 éditions la vente directe des produits du terroir locaux en demi-gros sur le territoire. En 2018, le marché a accueilli plus de 110 000 visiteurs (avec plus de 40 producteurs locaux).

L'organisation de l'édition 2019 nécessite la collaboration de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône pour la réalisation **des missions techniques suivantes (points 1, 2 et 3)**, sous la responsabilité du Service agriculture du territoire du pays d'Aix **qui devra être informé de chaque action**.

>Dates prévisionnelles d'ouverture de la Halle de producteurs : 13 mai/ 25 octobre 2019,

### **1. Séries de contrôles des exploitations :**

Afin de garantir la provenance des produits proposés par les producteurs, une série de **2 contrôles** est demandée :

**a. Contrôle de la totalité** des exploitations en amont de l'ouverture de la Halle (de fin avril à fin mai environ) : 20 jours (2 contrôles par jour environ).

**b. 2e contrôle inopiné** des exploitations présentes sur le marché pendant l'été 2019.

### **2. Présence sur site :**

**a. Gestion des emplacements** de stands :

-garantir un taux d'occupation d'au moins 20 producteurs en basse saison (mai et octobre)/ de 30 producteurs en pleine saison (35 producteurs présents en moyenne).

-veiller au bon emplacement de chaque producteur : ordre pré-établi avant le début du marché par un plan à transmettre au Pays d'Aix.

**b. Gestion de l'ouverture et de la fermeture de la Halle :**

-arrivée des producteurs à partir de 15 h 30 minimum jusqu'à 16 h 30 maximum.

-ouverture/ fermeture du site, en collaboration avec le(s) producteur(s) désigné(s).

**c. Contrôle et relevés des prix pratiqués : mercuriale à afficher sur le site**

-affichage d'un tableau comparatif de prix sur 2 produits minimum (moyenne des prix pratiqués sur le marché ainsi que les prix au détail et de gros). Panneau à afficher sur le site, à réactualiser tous les 15 jours maximum.

*Références : abonnement France Agrimer .*

**d. Veille concernant le respect des conditionnements :**

-prise de photos régulière et informations au Pays d'Aix si anomalies.

-pesées inopinées avant l'ouverture du marché (au moins 2 fois par mois).

**e. Relation clientèle :**

-renseignements sur le fonctionnement du marché.

-mesure de la fréquentation 2 fois par semaine minimum (« comptage » des paniers/ caddies à la sortie).

-3 animations (réalisées par un prestataire extérieur) à encadrer si nécessaire (ex. fin juin/ fin août/ fin octobre).

### 3. Suivi administratif :

-participation aux comités de pilotage : rédaction et mise en page claire des comptes-rendus, bilans détaillés, comparatifs avec les éditions précédentes.

#### **>Prise en charge financière des outils suivants :**

-abonnements France Agrimer (détail & gros Bouches-du-Rhône).

-produits alimentaires pour les besoins de repas éventuels de fin d'année.

#### Actions du Pays d'Aix en amont :

-mise en place de l'opération : juridique, financière, commande publique, équipements, aménagements, actions de communication, protocole, presse...

-analyse des questionnaires/ Suivi des actions logistiques.

-présence sur site quand possible.

Afin de réaliser l'ensemble de ces actions, la mobilisation sur **8 mois effectifs** de **3 agents** est requise pour la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône :

-un agent de la CA 13 référent à titre principal et à plein temps sur une durée de **8 mois** minimum (de mi-mars 2019 à mi-novembre 2019 environ). Il sera présent tous les jours de marché de l'ouverture à la fermeture.

-**Cet agent sera secondé** par un autre conseiller spécialisé de la CA 13 afin d'assurer le suivi des actions en cas de remplacement lors des absences/ congés.

**Un 3e agent** mettra en page les éléments nécessaires au Comité de pilotage.

\*\*\*La semaine du 15 août, un agent de la CA13 assurera la permanence du marché (soit 3 jours : le lundi 12, le mercredi 14 et le vendredi 16 août 2019). Si non disponibilité d'un des agents durant ces 3 jours, la Halle sera fermée.

### **Budget prévisionnel de l'action**

<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>		
<b>NATURE</b>	<b>MONTANT (€)</b>	<b>NATURE</b>	<b>MONTANT (€)</b>	<b>%</b>
Accompagnement CA13 (32 jours*780€TTC)	24 960	Pays d'Aix	35 000	63 %
Agent CA13 (39 jours*780€TTC)	30 420	Participation agriculteurs	10 000	18 %
		Ca13	10 380	19 %
<b>TOTAL</b>	<b>55 380</b>		<b>55 380</b>	

## **II. Promouvoir l'agriculture du Pays d'Aix : organisation et mise en synergie des événements sur le Pays d'Aix**

**Promotion locale des produits du terroir**  
**21<sup>e</sup> édition du « marché des 13 desserts »**  
Aix-en-Provence /14 -24 décembre 2019

-Le marché réunit une quarantaine d'exposants, agriculteurs et artisans de bouche locaux qui viennent présenter et promouvoir les spécialités culinaires de fin d'année du territoire :

Accusé de réception en préfecture 4/12  
013-200054807-20190321-2019\_CT2\_119-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019

calissons, pompes à l'huile, navettes, chocolats, volailles, vins et vins cuits, huiles d'olive, nougats, macarons...

-Cette manifestation attire chaque année de nombreux visiteurs. 25 000 personnes sont attendues pour 2019 (un décompte précis sera effectué à la sortie des visiteurs).

-Autres partenaires : Conseil départemental, Ville d'Aix-en-Provence.

-L'ensemble des supports de communication devront faire apparaître le Territoire de Pays d'Aix en tant que **partenaire** de l'opération.

**>>>Pièces à transmettre impérativement dès la fin de l'édition :**

-Nombre de visiteurs (comptage à l'entrée)

**Budget prévisionnel de l'action :**

DÉPENSES		RECETTES		
NATURE	MONTANT (€)	NATURE	MONTANT (€)	%
Communication	10 000	Pays d'Aix	45 000	53 %
Animation et décoration	1 500	Participation exposants	16 000	19%
Organisation logistique et sécurité vigipirate	73 500	Conseil départemental	6 000	7 %
		CA 13	18 000	21 %
<b>TOTAL</b>	<b>85 000</b>	<b>85 000</b>		

### **Organisation d'un site de e-commerce/drive fermier** **Territoire du Pays d'Aix**

-La praticité et la rapidité d'achat offertes par ce mode de consommation permettrait de toucher une clientèle jeune, en complément de la Halle de producteurs « Terres de Provence », qui accueille un public plutôt senior.

-Dans le cadre de sa politique de promotion des produits agricoles sur son territoire la Chambre d'agriculture **a lancé et implanté** sur la commune de Venelles, en partenariat avec le Pays d'Aix, un Drive fermier permettant aux agriculteurs locaux de proposer leur production à la clientèle du territoire sous forme de distribution de paniers. Le « Drive fermier en Provence » a démarré le 22 décembre 2016. Un nouveau point de retrait à ouvert en septembre 2017 (à la Chambre d'agriculture d'Aix en Provence) et un troisième en 2018 sur Lambesc (dans les locaux des vignerons du Roy René).

-Ce mode de commercialisation nécessite un lieu porteur et l'implication des agriculteurs. Pour répondre à cette nécessité, le groupe d'agriculteurs initiateurs s'est constitué en association loi 1901 formelle. Ce noyau « dur » s'enrichira au fil du temps de nouveaux adhérents. Les lieux retenus se devaient d'être représentatifs d'une ruralité proche des urbains, mais aussi propice à la logistique pour les agriculteurs vendeurs mais aussi et surtout pour les clients (avec un parking suffisant).

**L'organisation de l'édition 2019** nécessite la mobilisation de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône pour la réalisation des missions techniques suivantes (points 1, 2 et 3), sous la responsabilité du Service agriculture du Territoire du Pays d'Aix qui devra être informé de chaque action.

1. Appui aux exploitations membres:

- gestion et animation du collectif « paysans connectés »
- accueil et formation des nouveaux producteurs

2. Présence sur site :

- gestion de l'arrivée des producteurs.
- gestion du flux des clients
- ouverture/ fermeture du site, en collaboration avec le(s) producteur(s) désigné(s).

Relation clientèle :

- renseignements sur le fonctionnement du drive.
- animations à encadrer si nécessaire.
- gestion clientèle : hotline, backoffice, permanence téléphonique, remise de colis, etc.

3. Suivi administratif :

- participation aux comités de pilotage
- fonctions administratives et comptables du drive (gestion des commandes, factures...)

**>>>Pièces à transmettre impérativement dès la fin de l'édition :**

- Compte rendu sur chaque étape d'avancement du projet

**Budget prévisionnel de l'action**

DÉPENSES		RECETTES		
NATURE	MONTANT (€)	NATURE	MONTANT (€)	%
Accompagnement CA13 (7 jours *780€TTC)	5 460	Pays d'Aix	12 000	59 %
Agent CA13 (19 jours* 780€TTC)	14 820	Participation agriculteurs	1 000	5 %
		Ca13	7 280	36 %
<b>TOTAL</b>	<b>20 280</b>		<b>20 280</b>	

**Restauration collective, vers un approvisionnement local  
Territoire du Pays d'Aix**

-Depuis plus de 13 ans, la Chambre d'agriculture pilote, anime et coordonne des initiatives d'approvisionnement de produits frais et de saison, en Restauration Hors Domicile.

-Avec 25 partenaires de la France entière, elle a été lauréate du projet Ministériel « REALISAB ». L'objectif de celui-ci était d'accompagner les démarches pour développer **l'approvisionnement en produits locaux dans la restauration collective**, avec notamment la création d'outils de conseils et d'expertises.

L'expérience menée avec la plateforme logistique « Goûtez 13 » depuis plus de 10 ans montre tout l'intérêt des collectivités pour ce type de dispositif et mets en lumière les problématiques majeures comme la logistique ou la rédaction des marchés public.

Accusé de réception en préfecture 6/12  
013-200054807-20190321-2019\_CT2\_119-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019

-En 2017, le Pays d'Aix a mené un diagnostic de la restauration collective sur son territoire. C'est 4 millions de repas par an, soit 23 700 repas scolaires pris chaque jour sur le territoire. Ce diagnostic a montré clairement la motivation des communes de s'orienter vers ce type d'approvisionnement.

La Chambre d'agriculture a été sollicitée en 2018 pour poursuivre ce travail pour le rendre opérationnel et concrétiser la mise en place des préconisations.

De multiples rencontres ont eu lieu en 2018 mais le travail reste inachevé et bon nombre de communes souhaitent poursuivre cette action en 2019.

L'action de la Chambre d'agriculture portera sur :

- + Animation et coordination de 4 à 5 rencontres « Action » entre les communes impliqués et les plateformes de producteurs
- + Réalisation de fiches identitaires des plateformes existantes
- + Réalisation de fiches identitaires des cuisines mobilisées
- + Programmation de rencontres BE to BE
- + Identification des problématiques rencontrées
- + Mise en place d'un plan d'action pour résoudre les difficultés rencontrées
- + Réalisation d'une note d'information dans la suite de chacune des rencontres.

Ces notes retraceront les échanges entre les acteurs et identifieront les avancés sur le sujet. Ces retours d'expériences feront l'objet de « Bulletins de liaison » pour expliciter concrètement le travail et les progrès réalisés et entretenir la motivation des acteurs et des politiques dans le projet. Les bulletins seront utilisés à des fins de communication via les supports de promotion mis à disposition par le territoire.

#### Budget prévisionnel de l'action :

DÉPENSES		RECETTES		
NATURE	MONTANT (€)	NATURE	MONTANT (€)	%
Agent CA13 (19 jours*780€TTC)	14 820	Pays d'Aix	15 000	77 %
Encadrement technique CA13 (6 jours*780€TTC)	4 680	CA13	4 500	23 %
<b>TOTAL</b>	<b>19 500</b>		<b>19 500</b>	

### III. Maintenir de manière dynamique les surfaces agricoles à leur niveau actuel

#### Contribution à la phase technique pour la réalisation d'un Espace test agricole et d'un Drive fermier Aix-en-Provence/ site Luynes

-Initialement programmé sur le site de Bigaron appartenant à l'État, le projet d'espace test de Luynes s'inscrit désormais depuis le 1<sup>er</sup> Décembre 2018 sur la parcelle n°HL 0060

Accusé de réception en préfecture 12  
013-200054807-20190321-2019\_CT2\_119-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019

Lieu dit « L'Enfant est » appartenant au Pays d'Aix, située non loin du site initial et d'une superficie de 9 ha 09 a 08 ca.

-Objectif de l'espace test : donner un outil de travail aux agriculteurs leur permettant au bout de 3 ans d'être autonomes.

-Les partenaires de ce projet géré par la Chambre d'agriculture des BdR (Métropole Aix-Marseille Provence, Département des BdR) ont pour objectif de mettre en œuvre les mécanismes opérationnels pour une ouverture en 2020.

>Missions proposées par la Chambre d'agriculture :

-étude des modalités de recrutement

-recensement des porteurs de projet (environ 3 ou 4 sur les 9 ha 09 a 08 ca)

-identification des différentes possibilités en termes de couveuses existantes

-définition du projet de construction recensant les besoins suivants : locaux, serres froides et bâtiment en commun, etc.

-expertise sur la programmation proposée par la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône.

-recherche de foncier (sur le Pays d'Aix) pour la famille BERTON qui occupait la parcelle HL 0060 concernée par le projet.

#### Budget prévisionnel de l'action :

DÉPENSES		RECETTES		
NATURE	MONTANT (€)	NATURE	MONTANT (€)	%
Agent CA13 (21 jours*780€TTC)	16 380	Pays d'Aix	16 000	79 %
Encadrement technique CA13 (5 jours*780€TTC)	4 900	CA13	4 280	21 %
<b>TOTAL</b>	<b>20 280</b>		<b>20 280</b>	

#### IV. Développer le rôle de l'agriculture en faveur de l'environnement

##### Accompagnement de l'association ARGENA (Association régionale de gestion et d'étude des sols naturels et agricoles) dans son développement

-L'association ARGENA, basée à Trets, regroupe une vingtaine d'agriculteurs (viticulteurs, producteurs de Plantes Aromatiques) qui se sont regroupés en un GIEE (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental) agréé par la DRAAF. L'objet premier de ce GIEE est de mutualiser les énergies des membres vers la valorisation et l'utilisation des composts de déchets verts et/ou toutes sources de Matières Organiques potentiellement utiles à la vie du sol.

En effet, ce groupe d'agriculteur fait le constat du déficit de leurs sols en Matière Organique avec des conséquences préoccupantes. Ils recherchent un schéma fonctionnel rentable économiquement d'utilisation de toutes sources de matières organiques.

-Ce projet intéresse fortement l'ADEME dans le cadre de ses missions de valorisation des déchets par l'agriculture. En effet, l'interdiction du brûlage de déchets verts par les

particuliers génère des volumes importants de matière potentiellement valorisable. Toutefois, il convient d'être prudent et de construire un projet cohérent et structuré.

-L'association n'ayant pas les moyens humains pour construire et rédiger un tel projet selon les critères de l'ADEME, elle sollicite l'appui de la Chambre d'Agriculture.

L'action de la Compagnie consistera en :

- Analyse des besoins de l'association au regard des critères de l'ADEME
- Rédaction du projet pour l'ADEME
- Accompagnement de l'ARGENA dans la soumission de ce projet.

#### Budget prévisionnel de l'action

DÉPENSES		RECETTES		
NATURE	MONTANT (€)	NATURE	MONTANT (€)	%
Accompagnement CA13 (10 jours* 780€ TTC)	7 800	Pays d'Aix	6 000	77 %
		CA 13	1 800	23 %
<b>TOTAL</b>	<b>7 800</b>		<b>7 800</b>	

#### Service Agro Eco<sup>2</sup> : des services agronomiques, écologiques et économiques apportés aux agriculteurs

##### Prise en compte de la biodiversité et de la fonctionnalité des écosystèmes

-La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône anime un Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB) sur le département depuis 2013.

De cette initiative, différentes actions et projets voient le jour pour favoriser les synergies entre agriculture et biodiversité fonctionnelle : le projet Biodiviti, un focus sur la biodiversité en amandier et sur l'installation de nichoirs à mésanges en vergers.

-Dorénavant, la Chambre d'agriculture souhaite porter le projet « Services Agro Eco<sup>2</sup> » (SAE<sup>2</sup>) en accompagnant différentes exploitations qui souhaitent favoriser et développer la biodiversité fonctionnelle sur leur parcellaire.

>Ces exploitations seront diagnostiquées afin de faire ressortir des propositions et conseils tant sur l'évolution des pratiques que sur la mise en place d'aménagements favorables à la biodiversité sur les exploitations.

>Des suivis seront proposés et réalisés afin de mettre en exergue les interactions entre auxiliaires et ravageurs afin d'évaluer l'efficacité des pratiques et aménagements mis en place. Ces suivis alimenteront une base de données qui permettra in fine d'acquérir des références technico-économiques sur les interactions entre ravageurs et auxiliaires, ainsi que sur les coûts des pratiques et aménagements.

>Différentes réunions techniques seront réalisées avec les acteurs techniques concernés par des thèmes particuliers en fonction des problématiques rencontrées sur le terrain auprès des agriculteurs accompagnés.

>La Chambre d'agriculture propose d'accompagner une dizaine d'agriculteurs sur le territoire du Pays d'Aix dans cette démarche sur leurs exploitations. Les filières prioritairement ciblées seront la viticulture et les grandes cultures.

### Budget prévisionnel de l'action

DÉPENSES		RECETTES		
NATURE	MONTANT (€)	NATURE	MONTANT (€)	%
Accompagnement CA13 (20 jours*780€TTC)	15 600	Pays d'Aix	12 000	77 %
		CA 13	3 600	23 %
<b>TOTAL</b>	<b>15 600</b>		<b>15 600</b>	

## ARTICLE 4 : OBLIGATIONS RÉCIPROQUES

### 4.1. Suivi d'utilisation – engagement des parties à la présente convention

Les deux signataires s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour réaliser les objectifs et actions définis à l'article 3 de la présente convention et s'engagent à s'informer régulièrement et mutuellement de l'état d'avancement des dossiers.

Ils s'engagent également à s'échanger mutuellement des données agricoles en cas de besoin (échange de fichiers, de diagnostic agricole sur les communes, etc...)

### 4.2. Obligations de communication

La Chambre d'agriculture s'engage à :

-apposer systématiquement le logo du Territoire du Pays d'Aix et ses déclinaisons sur l'ensemble des productions et supports de communication liés à la réalisation des opérations visées à l'article 3 de la présente convention.

Il s'agira également de mentionner clairement la participation du Territoire du Pays d'Aix en tant que partenaire principal ou organisateur.

-disposer des supports signalétiques aux couleurs du Territoire du Pays d'Aix à l'entrée de chaque grande manifestation. Signalétique fournie par l'institution (en faire la demande à la Direction de la Communication au moins 15 jours avant l'événement).

-appliquer strictement, à cet effet, sa charte de communication.

-des pièces justificatives devront être impérativement transmises au Service agriculture du territoire du Pays d'Aix pour chaque projet en même temps que les documents de bilan : photographies, communiqués de presse, synthèse des différents événements, fréquentation, retours sur investissement, nombres d'heures travaillées, etc.

Le territoire du Pays d'Aix s'engage à :

-apposer systématiquement le logo de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône sur l'ensemble des productions et supports de communication liés à la réalisation des opérations visées à l'article 3 de la présente convention.

-appliquer strictement la charte graphique d'utilisation de ce logo établie par la Chambre d'Agriculture.

## ARTICLE 5 : subvention accordée à la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône

Sur les bases des actions définies à l'article 3, la participation du Pays d'Aix est évaluée à 141 000 € (cent quarante et un mille euros) répartis sur les opérations budgétées telles que précisées à l'article 3 (voir tableau récapitulatif ci-dessous) :

<b>ACTIONS</b>	<b>Montant</b>
<b>Améliorer la commercialisation des produits : développement du marché local</b>	
Développer la vente directe sur le Pays d'Aix : Halle de producteurs « Terres de Provence »	35 000 €
<b>Promouvoir l'agriculture du Pays d'Aix</b>	
Organisation et mise en synergie des événements sur le Pays d'Aix : Organisation et mise en cohérence des événements agricoles existants ou nouveaux : « marché des 13 desserts »	45 000 €
Organisation d'un site e-commerce/drive fermier en Pays d'Aix	12 000 €
Restauration collective : vers un approvisionnement local/Pays d'Aix	15 000 €
<b>Maintenir de manière dynamique les surfaces agricoles à leur niveau actuel</b>	
Contribution à la phase technique pour la réalisation d'un Espace test agricole et d'un drive fermier Aix en Provence / site de Luynes	16 000 €
<b>Développer le rôle de l'agriculture en faveur de l'environnement</b>	
Accompagnement de l'association ARGENA dans son développement	6 000 €
Services Agro Eco <sup>2</sup> : des services agronomiques, écologiques et économiques apportés aux agriculteurs	12 000 €
<b>TOTAL prévisionnel</b>	<b>141 000 €</b>

## ARTICLE 6 : modalités de règlement

-Les versements seront effectués sur le compte ouvert au nom de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône au Trésor public n° 10071 13000 00001005165 69.

-Les versements liés aux différentes actions menées en partenariat feront l'objet d'un ou plusieurs versements. Les budgets indiqués à l'article 3 étant prévisionnels, les montants par action pourront être redéfinis en cours d'année (en fonction du rendu de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône et du degré d'objectifs atteint) sans que le montant n'excède 141 000 €.

-Un premier versement d'un montant égal à 70% du total sera versé à la Chambre d'Agriculture à la date de signature de la convention.

Accusé de réception en préfecture 12  
013-200054807-20190321-2019\_CT2\_119-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019

-Le solde sera versé après transmission des attestations signées par le Président de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône indiquant le détail des journées travaillées ou les engagements réalisés dans le cadre des différentes actions ou l'attestation signée par le Président de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône portant sur la tenue de la manifestation des 13 desserts.

Les montants doivent être certifiés par l'ordonnateur de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, à savoir, le Président de la Compagnie, suivant tarification validée par le préfet.

## **ARTICLE 7 : signataires**

La présente convention comprenant 7 articles est établie en quatre (4) exemplaires originaux destinés à chacune des parties. Elle est dispensée de droit de timbre et d'enregistrement.

### **Fait en 4 exemplaires**

A, le

En application de la délibération 2019\_CT2\_ -du  
Conseil du Territoire du 21 mars 2019

Pour le Territoire du Pays d'Aix

Pour la Chambre d'Agriculture des  
Bouches-du-Rhône

**Patrick LEVEQUE**  
**Président**

Accusé de réception en préfecture 10612  
013-200054807-20190321-2019\_CT2\_119-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019

**OBJET : Développement économique et emploi - Agriculture - Approbation d'une convention d'objectifs avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône pour l'année 2019**

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	67
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	67
Majorité absolue	34
Pour	67
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le **27 MARS 2019**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20190321-2019\_CT2\_119-  
DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019